



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 9771

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'article 35 de la loi RIF qui prévoyait que soit déposé avant fin mars 2007 un rapport sur l'impact des mesures prises et leur efficacité, force est de constater qu'à ce jour cette suite prévue dans la loi n'a pas été apportée. Il lui demande en conséquence de préciser à quelle échéance sera élaboré cet élément de rapport indispensable aux partenaires sociaux.

Texte de la réponse

Le rapport de synthèse, portant sur la mise en oeuvre de la loi n° 2005-412 du 3 mai 2005 créant le registre international français (RIF), a été transmis début décembre 2007 au Conseil supérieur de la marine marchande (CSMM) et sera, à l'issue de son examen, transmis au Parlement. Ce rapport présente une situation désormais stabilisée à l'issue de tous les transferts de navires en provenance du registre des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Début décembre 2007, 248 navires, totalisant 5 millions d'unité de jauge brute, étaient inscrits au RIF. Les chiffres du registre TAAF étaient, au 1er janvier 2006, de 228 navires pour 4,2 millions d'unités de jauge brute.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9771

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7006

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1049